



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
LAC D'AIGUEBELETTE

Conseil communautaire du mercredi 19 septembre 2018

Compte-rendu de séance

Sous la Présidence de Denis GUILLERMARD,

Présents : MMES MRS ANGELINO. BEZAT. BOIS. COUTAZ. FAVREAU. GAUTIER. GIRARD. GRIMONET. GROS. GUILLERMARD. JULIEN. LEFRANCQ. MARCHAND. MARTIN. PLOUZEAU. SCHWARTZ. TOUIHRAT. WEIBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : BELLEMIN. CHEVALIER. (Pouvoir ANGELINO). DURET (Pouvoir GRIMONET). FAUGE. GUICHERD (Pouvoir TOUIHRAT). PERMEZEL (Pouvoir GIRARD). PERRIER (Pouvoir GUILLERMARD). TAVEL (Pouvoir GROS).

Secrétaire de séance : Ludovic AYOT, Directeur CCLA

Le Président ouvre la séance à 19h00 au sein de la Maison du lac d'Aiguebelette.

1. Approbation comptes-rendus conseils 5 avril, 31 mai et 21 juin 2018

- **CR séance du 5 avril**

Un vote contre : Martine SCHWARTZ informe le conseil qu'elle n'approuve pas le compte rendu considérant que ses observations émises en séance pour justifier son vote « contre » l'approbation des conventions de mise à disposition de pontons auprès de la société Vertes Sensation et de Pierre Bayet (location d'embarcations), n'ont pas été reportées.

Elle rappelle donc que ses votes n'étaient pas en opposition à l'établissement de conventions. Ils traduisaient sa désapprobation vis-à-vis des montants de mise à disposition des pontons qui lui semblent trop chers au regard d'autres conventions d'occupation du domaine public consenties par la CCLA.

- **CR séance du 31 mai et 21 juin :**

Approbation à l'unanimité des membres présents.

2. Déchets :

Intervention de Jean-Baptiste MOINOT, Technicien, responsable du service « Déchets » de la CCLA :

- Modification des statuts de Savoie Déchets

Par délibération en date du 22 juin 2018, le comité Syndical de Savoie déchets a approuvé le projet de statuts modifiés.

Ainsi, cette modification des statuts porte sur la participation du Syndicats aux financements de projets ou d'opérations ayant pour objet de lui donner la capacité de mener et financer des projets liés au développement de l'économie circulaire et à la valorisation énergétique des déchets à l'échelle départementale.

Vu l'article L.5211-18 du CGCT

Vu l'article L 5211-20 du CGCT

Vu l'article L.5216-7 du CGCT

Vu la délibération du 22 juin 2018

Le conseil communautaire est invité à approuver la modification des statuts de Savoie Déchets.

Résultat du vote :

- Pour : 23 (François FAVREAU absent pour ce vote)
- Contre : 0
- Abstention : 1, Martine SCHWARTZ.

Le conseil approuve la modification de statuts de Savoie Déchets.

- Contrat de reprise des meubles usagés sur l'année 2018

Tous les meubles usagés qui sont actuellement collectés en Déchetterie, permettent à la CCLA de percevoir une contribution financière en fonction des tonnes collectés. Cette contribution est versée par l'éco organisme ECO MOBILIER.

Un premier contrat type avait été signé entre la CCLA et Eco MOBILIER sur la période 2014-2017.

Eco mobilier a actuellement lancé un diagnostic au niveau national de performance de la collecte avec comme objectif la fin de la mise en décharge en 2023. Les discussions sont encore en cours auprès des pouvoirs publics pour élaborer un contrat type (période 2019-2023).

Aussi, pour ne pas pénaliser les collectivités, Eco mobilier propose de signer un contrat type sur la seule année 2018 afin de ne pas interrompre les soutiens financiers. Un nouveau contrat pour la période 2019-2023 sera proposée en fin d'année.

Le conseil communautaire est invité à approuver la signature du nouveau contrat type avec ECO MOBILIER pour l'année 2018.

Résultat du vote :

- Pour : 23 (François FAVREAU absent pour ce vote)

- Contre : 0
- Abstention : 1, Martine SCHWARTZ.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, approuve la signature d'un nouveau contrat type avec l'organisme ECO MOBILIER pour l'année 2018.

- Bilan 2017 du service déchets (Information)

Comme sollicité lors du conseil communautaire 21 décembre 2017, Jean-Baptiste MOINOT expose le bilan de l'activité du service pour l'année 2017.

Voir document annexé au présent compte-rendu.

3. Projet de territoire – Proposition accompagnement AGATE

La CCLA a souhaité confier les études et démarches visant à élaborer le projet de territoire de la CCLA à l'Agence Alpine des Territoires.

Dans ce cadre, une réunion de lancement s'est tenue le 13 juin dernier qui a fait l'objet d'un compte-rendu transmis début septembre.

Afin de poursuivre la démarche, L'AGATE a transmis une proposition d'accompagnement qui reprend l'ensemble des missions confiées à l'Agence et qui identifie les prestations qui :

- relèvent du volet « animation locale » et qui rentrent dans le champ des assistances Techniques pour lesquelles la CCLA bénéficie d'un taux de prise en charge départementale de 56%
- relèvent de l'élaboration du projet de territoire et qui constitue une prestation d'étude « classique ».

Il expose le contenu de la proposition :

Proposition d'assistance à la conception de la démarche, à son lancement et à l'animation de la concertation

		Etapes	Echéance		Tâches	Nombre de jours
AT 1		Conception de la démarche	mai-18	Reunions avec la CCLA (élus techniciens, bureau et Conseil communautaire)	Bureau et conseil communautaire	-
	1	Lancement de la démarche : rencontre avec tous les élus communautaires et acteurs socio-économiques	13/06/2018	Préparation, co-animation et compte-rendu de la rencontre (perception du territoire par les participants, présentation de la démarche, Présentation des trajectoires territoriales)	Réunion des élus et des socio-professionnels	3
	2	Diagnostic/enjeux	sept.-18	Préparation et animation de la soirée habitants (animation de 8/10 tables rondes)	Réunion avec les habitants	2
AT 2	3	Définition des orientations stratégiques	Fin 2018/début 2019	Séminaire des 3 groupes de travail pour travailler sur le partage des enjeux et orientations souhaitables	Réunion des groupes de travail	2
				Préparation et co-animation de la réunion du conseil communautaire pour valider la stratégie	Réunion du conseil communautaire	1
	4	Le plan d'actions	mars-19	Animation des 3 groupes (avec possibilité de visites d'acteurs qui illustrent la problématique) : production des idées, priorisation	Réunion des groupes de travail	2
	5	Le projet de territoire	Mai-Juin 2019	Préparation (diaporama) et co-animation de la réunion du conseil communautaire : priorisation : priorisation des idées et validation du Projet	Réunion du conseil communautaire	1
				Préparation et animation de la rencontre plénière pour présenter le projet de territoire	Réunion plénière de tous les acteurs	1
					Total jours	12
					Coût journée 712 € (net de taxe)	8 544 €

Proposition d'accompagnement à l'élaboration du projet de territoire

	Etapes	Echéance	Résultats et livrables	Tâches	Nombre de jours
1	Lancement : rencontre avec tous les élus communautaires et acteurs socio-économiques	13/06/2018	Présentation de la démarche	Réalisation d'une analyse des trajectoires démographiques, économiques et agricoles	Cf AT
			Présentation des trajectoires territoriales		
2	Elaboration d'un pré-diagnostic /définition des enjeux	sept-18	Diffusion des éléments de connaissances territoriales et identification des enjeux à proposer aux groupes de réflexion	Réalisation d'un pré-diagnostic	4
3	Définitions des orientations stratégiques	Fin 2018/début 2019	Mise en évidence des forces et faiblesses, des enjeux prospectifs	Comptes rendus des réunions des 3 groupes	2
			Définition des orientations souhaitables		
			Production des idées et projets	Exploitation de la production de la soirée habitants	1
				Rédaction de la stratégie	3
	Validation de la stratégie par le Conseil Communautaire	janv-19		Compte rendu et amendements de la stratégie	1
4	Le plan d'actions	juin-19	Plan d'actions évalué	Comptes rendus des réunions	2
				Rédaction du plan d'action	2
				Evaluation des actions	2
	Validation de du projet de territoire par le Conseil Communautaire			Compte rendu et amendements du projet	1
				Mise en forme définitive du projet	1
5	La réunion plénière	juin-19	Présentation du projet	Formalisation du contenu	1
				Total jours	20
				Coût journée : 712 € (net de taxe)	14 240 €

Volet lancement et animation de la concertation

	Nombre total de jours	Coût total	Pris en charge à 56 %	Coût pour la CCLA
AT1	5	3560	1993,60	1566,40
AT2	7	4984	2791,04	2192,96
Total	12	8544	4784,64	3759,36

**Mobilisation de deux assistances techniques avec un taux de prise en charge de 56 %*

Volet élaboration du projet de territoire

	Nombre de jours	Coût journée net de taxe*	Coût pour la CCLA
Prestation*	20	712 €	14 240 €

**AGATE peut faire bénéficier à ses adhérents de son agrément Agence d'urbanisme pour certaines missions spécifiques. Celles-ci sont alors facturées sans TVA.*

Coût total pour la CCLA : 17 999,36 €

Le conseil est invité à approuver la proposition de l'Agence Alpine des Territoires relative à l'élaboration du projet de territoire de la CCLA.

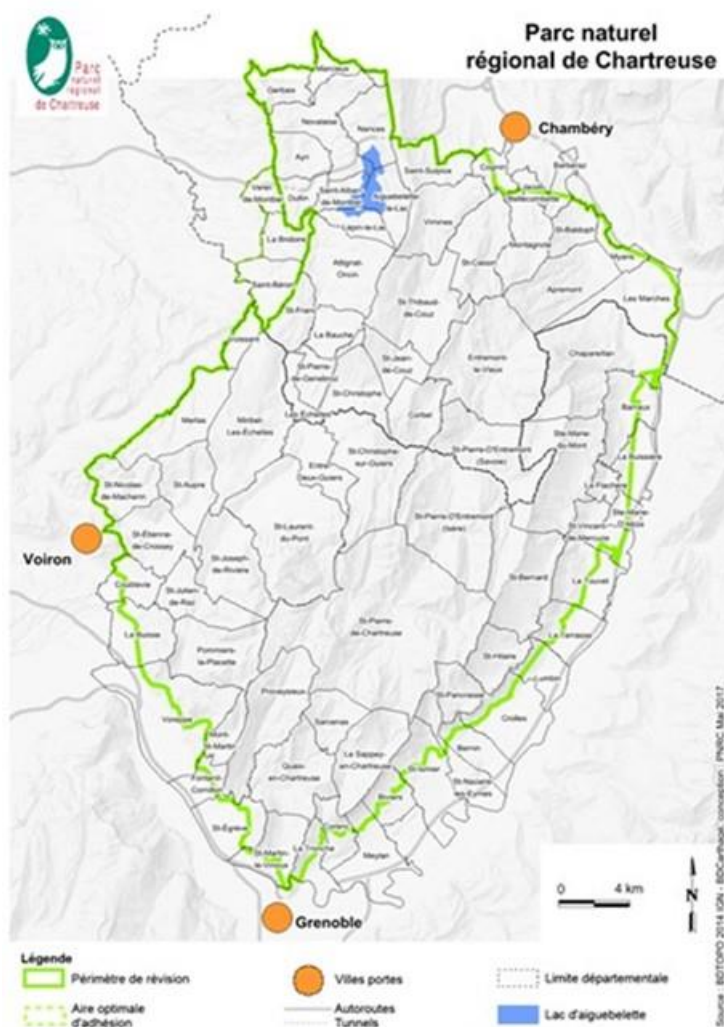
Résultat du vote :

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 1, Jean-Pierre MARTIN

Le conseil approuve la proposition financière de l'Agence Alpine des Territoires.

4. Révision charte PNR Chartreuse – Conférence territoriale / CCLA

Il est rappelé que dans le cadre de la procédure de révision de la charte du Parc Naturel Régional de Chartreuse et comme évoqué lors du conseil en date du 21 juin dernier, le Parc a souhaité organiser des réunions de présentation et d'échanges (Conférences territoriales) avec chacun des territoires concernés.



Ces rencontres ont pour objectif de présenter les orientations de l'Avant-Projet de Charte et de recueillir l'avis et les impressions des élus locaux (communautaires et municipaux).

A cet effet, un courrier d'information a été transmis par mail à l'ensemble des élus communautaires. Il est demandé aux maires de relayer cette invitation auprès de leurs conseillers afin qu'ils puissent participer à cette réunion qui se tiendra le **mardi 16 octobre, 18h30, Maison du lac**.

Préalablement à cette rencontre, un document de présentation synthétique du déroulé de la réunion devrait être transmis à l'ensemble des élus.

5. Etude d'aménagement voie verte rive Ouest lac (Information)

Thomas LEFRANCQ informe le conseil que les commissions « Mobilités douces » et « Lac & Environnement » ont été réunies le 5 septembre dernier pour :

- Echanger sur l'élaboration d'un projet d'aménagement d'une voie vélos et piétons en rive Ouest et Sud-Ouest du lac permettant d'assurer une connexion entre les aménagements déjà existants et de relier ainsi la partie Nord du lac avec sa partie sud.
- Analyser les variantes possibles,
- Valider le projet de dossier de consultation des entreprises.



Le DCE a été transmis à 4 Bureau d'études : INGEROP, Groupe NOX, Profils Etudes, INDDIGO.



Le compte-rendu de visite préalable à la réunion des commissions ainsi que le projet de DCE ont été transmis aux conseillers communautaires pour information.

Le conseil est invité à faire valoir ses éventuelles remarques.

Claude COUTAZ souligne que la CCLA veut s'engager dans de nombreux projets. Il rappelle à cet effet, qu'un projet concernant l'aménagement de la base de loisirs d'Aiguebelette a été identifié dans le Contrat Ambition Région de la CCLA mais que d'autres dossiers sont déjà en cours de réflexion. Il tient à rappeler la nécessité de définir des priorités considérant que la collectivité n'aura pas les moyens de tout faire.

Denis GUILLERMARD rappelle l'importance et l'intérêt de travailler sur ces projets même si, au final, tout ne pourra être réalisé. Il considère que la CCLA doit être en capacité de répondre aux opportunités de financement qui passent de plus en plus souvent, par des appels à projets aux délais très contraints et qui nécessitent de disposer de dossiers dont le contenu et le descriptif sont suffisamment précis.

François GAUTIER considère que dans les projets liés à la mobilité douce, la liaison entre le lac et le centre de Novalaise doit être considérée comme prioritaire.

6. Fin DSP Sougey (Auberge et plage) – Mise en place groupe de travail

Denis GUILLERMARD rappelle que la Délégation de Service Public (DSP) portant sur l'exploitation de la base de loisirs du Sougey (camping, auberge et Plage) établie entre la CCLA et la société « Sougey Loisirs » le 3 juin 2010, a fait l'objet d'un avenant en date du 2 mars 2017. Ce dernier a permis d'exclure

du périmètre de la délégation la partie « camping » dont la gestion a été confiée à la société HUTTOPIA dans le cadre d'un bail commercial.

La DSP ne porte donc plus que sur la partie Auberge et Plage avec une échéance fixée au 31 décembre 2019.

Compte-tenu des enjeux liés à l'importance stratégique du site du Sougey, aux relations et synergies à créer avec les autres structures touristiques et des délais administratifs réglementaires, il a été convenu de lancer, dès cet automne, les démarches préalables à l'engagement d'une procédure de consultation pour l'exploitation de l'auberge et de la plage (Consultation comprenant deux lots).

En lien avec l'Agence Alpine des Territoires, il est proposé d'engager une première phase de réflexion sur les attentes et objectifs de la collectivité vis-à-vis de l'exploitation de l'auberge et de la plage au regard :

- de la stratégie touristique du territoire,
- des liens et synergies à créer avec les autres opérateurs,
- du potentiel touristique du site,
- des points d'amélioration à apporter,
- des conditions actuelles d'exploitation,
- Etc...

Ce travail doit permettre à la CCLA de définir les orientations suivant lesquelles sera construit le cahier des charges de la future consultation qui intégrerait deux lots (Auberge et plage).

Il s'agit d'un point essentiel qui peut conditionner les investissements à réaliser (ex : Chauffage ou isolation Auberge si volonté d'extension de la période d'exploitation, couverture terrasse etc...) ainsi que la durée minimum de la délégation voire éventuellement le type de contrat.

Par ailleurs, le parti pris proposé sera de désengager la CCLA de tout investissement que ce soit pour la réalisation de nouveaux aménagements ou le renouvellement des équipements existants.

A cette fin, il est proposé de procéder comme suit :

- Constituer un groupe de travail élus associant en plus de Denis GUILLERMARD, Annick CHEVALIER et René BELLEMIN, les conseillers qui souhaiteraient travailler sur ce dossier.
- Réaliser une première phase de sourcing, benchmarking... afin d'identifier des professionnels dont le type d'établissement, les prestations proposées et le contexte d'exploitation pourraient faire écho aux toutes premières orientations identifiées par le groupe de travail. L'objectif sera de les contacter et de les faire venir sur site pour recueillir leur avis et leur vision d'expert afin de les confronter aux réflexions du groupe de travail.

Parallèlement, Philippe BOSANNE(HUTTOPIA) et Josian TUR (Accro'Lac) seront interrogés sur leurs éventuelles attentes quant au fonctionnement de l'auberge et de la plage.

Afin de préparer et d'organiser cette première phase d'analyse qui se déroulera entre la mi-octobre et début novembre, une première réunion du groupe de travail est programmée le 5 octobre prochain à 09h00. Elle associera l'AGATE ainsi que le CAUE (Hervé DUBOIS) qui pourra déjà apporter un avis sur l'état du bâtiment et la faisabilité de certains aménagements.

Suite de la démarche – Calendrier prévisionnel :

- Novembre : Définition des orientations souhaitées et présentation des propositions au conseil communautaire.
- Décembre : Rédaction du DCE par l'AGATE et vérification par un avocat.
- Janvier : Publication de la consultation
- Mai-Juin : Retour des offres
- Juillet à Septembre-Octobre 2019 : Analyse des offres et choix des prestataires.

Dans un premier temps, Denis GUILLERMARD demande aux élus souhaitant intégrer ce groupe de travail de le faire savoir en séance.

A l'issue, la constitution du groupe de travail s'établit comme suit :

Denis GUILLERMARD

Annick CHEVALIER

Stéphanie WEIBEL

Rene BELLEMIN

André BOIS

Martine SCHWARTZ

François GAUTIER

Alain GUICHERD avait fait connaître son intérêt pour participer à ce travail lors de la dernière réunion du Bureau de la CCLA. Etant absent de la présente séance, Denis GUILLERMARD propose de l'intégrer au groupe de travail.

7. Gestion plage d'Aiguebelette – Engagement démarche / DSP

Après validation par le bureau de la CCLA, Denis GUILLERMARD de lancer une consultation pour confier l'exploitation de la plage d'Aiguebelette à une structure privée dans le cadre d'une délégation de service public.

Malgré une saison touristique 2018 exceptionnelle, la gestion de la plage d'Aiguebelette présente toujours un déficit d'exploitation.

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'entrées	5712	13167	11866	11197	13574
Recettes	10 207,50 €	23 679,50 €	26 037,00 €	24 341,50 €	30 078,00 €

Années	2014	2015	2016	2017
Dépenses (A) (surveillance baign, personnel, déchets, eau, prdts entretien, location sanitaires)	33 673,80 €	38 893,02 €	40 248,44 €	40 147,26 €
Recettes (B)	10 269,25 €	23 679,50 €	26 037,00 €	24 341,50 €
Coût (B-A)	-23 404,55 €	-15 213,52 €	-14 211,44 €	-15 805,76 €

Afin de pouvoir garantir la rentabilité de l'exploitation et intéresser de potentiels gestionnaires, les prestations proposées en plus de l'activité de baignade doivent intégrer :

- Un service de snacking (boissons, sandwichs, glaces) qui n'existe pas actuellement
- Une offre de location d'embarcations de loisirs (pédalos, paddle, canoë...) dont le nombre et le type sera précisé.

Ce dernier point se traduira par le non renouvellement de la convention annuelle de M. Pierre Bayet portant sur la location du ponton d'Aiguebelette-le-Lac et la mise en place d'une activité de location d'embarcation.

Rq : M. Pierre Bayet aura la possibilité de postuler à l'exploitation de la plage s'il le souhaite

Par ailleurs, il est d'ores et déjà convenu que la surveillance des baignades serait encore assurée via le SDIS et la mise à disposition de BNSSA auprès des collectivités. Dans ce cadre, la CCLA prendra en charge le coût de cette surveillance qui lui sera ensuite remboursé par l'exploitant.

L'AGATE a été chargé d'élaborer le dossier de consultation.

A cet effet, la préparation du cahier des charges fera l'objet d'une séance de travail le 5 octobre prochain dans la continuité de la rencontre prévue pour la DSP du Sougey.

Calendrier :

- Fin octobre ou fin novembre : Validation du cahier des charges par le conseil communautaire et lancement de la procédure de consultation.
- La suite du calendrier sera établie lors de la réunion de travail du 5 octobre.

En tant que maire d'Aiguebelette-le-Lac, Claude COUTAZ rappelle qu'il interdira toute construction fondée (fixe) sur la plage notamment pour la mise en place d'une fonction de snack (sandwichs, glaces, boissons).

Denis GUILLERMARD rappelle que M. Pierre BAYET a été informé que sa convention ne serait pas renouvelée en 2019. M. BAYET pourra bien évidemment répondre à l'appel d'offres pour la gestion de la plage dans le cadre d'une délégation de service public.

8. Décision modificative budget ZA Gerbaix

Stéphanie WALDVOGEL propose d'effectuer la modification budgétaire suivante :

Fonctionnement

- Dépenses : Compte 6015 : + 824€ (facture notaire /dépôt de pièces de lotissements)
- Recettes : Compte 71355 – Constatation valeur du stock (prix de revient terrains aménagés) : + 824€

Investissement

- Dépenses : Compte 3555 – Constatation du coût des terrains aménagés : + 824€
- Recettes : Compte 13151 : + 824€

Le conseil est invité à se prononcer sur cette modification.

Résultat du vote :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, approuve la modification budgétaire présentée.

9. Décision modificative budget général - Rectification du compte d'encaissement du prêt à taux 0 de la CAF/RAM en 2017

Stéphanie WALDVOGEL propose d'effectuer la modification budgétaire suivante :

Investissement :

- Dépenses : Compte 1318 : +8 679,85€
- Recettes : Compte 1641 : +8 679.85€

Résultat du vote :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, approuve la modification budgétaire présentée.

10. Mise en place d'un transport périscolaire Attignat-Oncin - La Bauche / Convention de financement entre la CCLA et la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Pour rappel, l'école de secteur pour la commune de La Bauche est l'école publique des Échelles. Toutefois, certains parents résidant à La Bauche scolarisent leurs enfants à l'école d'Attignat-Oncin.

Afin de favoriser le maintien de classe à l'école d'Attignat-Oncin, en accord avec les maires des communes de La Bauche, d'Attignat-Oncin et des Échelles, les enfants domiciliés à La Bauche et scolarisés à Attignat-Oncin ont la possibilité d'utiliser le retour à vide du circuit de transport scolaire n°1804 en provenance des Échelles les lundis, mardis, jeudis et vendredis soirs. En contrepartie, l'Autorité organisatrice déléguée verse une participation financière forfaitaire de 500 € par année scolaire. Aucun surcoût n'est facturé par le transporteur.

La convention arrivant à échéance à la fin de l'année scolaire 2017-2018, il convient de la renouveler.

Après lecture du projet de convention, le conseil est invité à se positionner pour autoriser le Président à le signer.

Résultat du vote :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de convention et autorise le Président à la signer.

11.Animateurs sportifs AEL / Etat de la situation (Information)

Claude COUTAZ dresse un état de la situation suite au licenciement des deux animateurs sportifs de l'AEL :

Florence GENIER qui a été recrutée en tant qu'animatrice sportive polyvalente est titulaire d'un Brevet professionnel JEPS (Jeunesse Education Populaire Sportive). Elle possède également la qualification APT (Activité Physique pour Tous).

Son contrat en CDD jusqu'au mois de décembre 2018, a débuté le 3 septembre 2018: 27 heures /semaine dont 4 heures de préparation effectuées dans les locaux de l'AEL avec le matériel informatique et autre mis à sa disposition.

Son recrutement via PSA (Profession Sport Animation) a eu lieu devant un jury composé de : André BOIS, Sylviane MOSCA, Marie-Jo CHIRPAZ et Laure POLLET en remplacement d'un représentant du club de tennis invité à y participer.

3 autres candidats avaient postulé mais n'avaient pas les prérequis à ce poste.

Florence GRENIER est née en 1983 habite Chambéry et pratique le basket en club à RUMILLY.

Elle a été présentée à l'ensemble des représentants des clubs présents lors de la réunion d'affectation des créneaux d'occupation du gymnase et du plateau sportif.

A noter que le club de tennis après le recrutement de l'animatrice sportive a dit ne pas vouloir travailler avec l'AEL (4 heures/semaine le samedi AM de 13 heures à 17 heures étant affecté à cette section devront être ventilé ailleurs).

Le club d'athlétisme avait lui annoncé dès la première réunion avant le recrutement, son refus d'animateur sportif proposé par l'AEL.

Les sections foot et gymnastique bénéficient pendant la période scolaire, depuis le 3 septembre de l'intervention de l'animatrice suivant un planning pré établi.

Dans le cadre scolaire en accord et à leur demande de l'école Notre Dame un projet pédagogique basé sur l'activité cross du 13 septembre au 18 octobre de 2018 a fait l'objet d'un avenant de 6 heures. L'information du recrutement de l'animatrice sportive a été transmise à madame BAROSO inspectrice pour la suite à donner en fonction des projets pédagogiques présentés par les directeurs des différentes écoles du territoire de la CCLA et la mise à disposition de l'animatrice sportive dans le cadre scolaire.

En périodes de vacances scolaires 27 heures de travail hebdomadaire dans le cadre de l'accueil de loisirs des enfants ou jeunes (dont 4 heures de préparation des animations). Les horaires seront déterminés en amont de chaque période.

Suite à cette intervention :

Gilles GROS précise que pour le club d'athlétisme qui compte 67 licenciés, la conservation des interventions de Bruno STEFAN compte-tenu de son implication et la qualité de son travail, constituait une demande et un enjeu très forts. A cet effet, le club a décidé de lui confier 5 heures d'intervention par semaine.

Concernant, les interventions de la nouvelle animatrice et compte-tenu de son profil d'ancienne joueuse de basket, il considère que cette dernière est en capacité d'intervenir au sein du club de basket. Il s'interroge donc sur le maintien de la disposition spécifique qui avait été mise en place pour le club de basket, à savoir l'attribution d'une subvention en compensation de l'absence d'intervention d'un animateur sportif.

Claude COUTAZ répond qu'il pourrait y avoir des problèmes de créneaux horaires mais que le club n'est à priori pas défavorable à cette proposition.

Martine SCHWARTZ souhaite savoir si le licenciement a eu lieu ?

Claude COUTAZ répond que « oui ».

Pascal ZUCCHERO considère qu'il y a un réel enjeu pour le territoire à maintenir une politique d'incitation, de développement et d'accompagnement de la pratique sportive pour laquelle le rôle des animateurs sportifs est essentiel. Il souhaite que cette politique ne se fasse pas à la « tête du client » mais qu'elle reste portée par la CCLA via l'AEL et la mise à disposition d'animateurs au sein des clubs plutôt que par l'attribution de subventions.

12. Questions diverses

Yann BEZAT rappelle l'organisation de la matinée de nettoyage du lac le samedi 29 septembre

Frédéric TOUIRAT rappelle la projection du film « Semences du futur » suivi d'un débat/ De la sélection paysanne aux biotechnologies, qu'est-ce qui garantira notre alimentation de demain?, vendredi 28 septembre, 19h00, Maison du lac.

François GAUTIER informe le conseil que 33 associations étaient présentes au forum des associations. Il précise que se pose d'une manière de plus en plus sensible, un problème de créneaux, de

disponibilité de salles et de manque d'équipements adaptés sur le territoire pour répondre correctement à leurs attentes et à la mise en œuvre de leurs activités.

Prochaine séance du conseil communautaire, jeudi 27 septembre, 19h00, Maison du lac

Le Président,
Denis Guillermand

The image shows a blue ink signature of Denis Guillermand written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES", "NANCES", "73470", and "DU LAC D'AIGUEBELETTE".

Secrétaire de séance,
Ludovic Ayot, Directeur CCLA

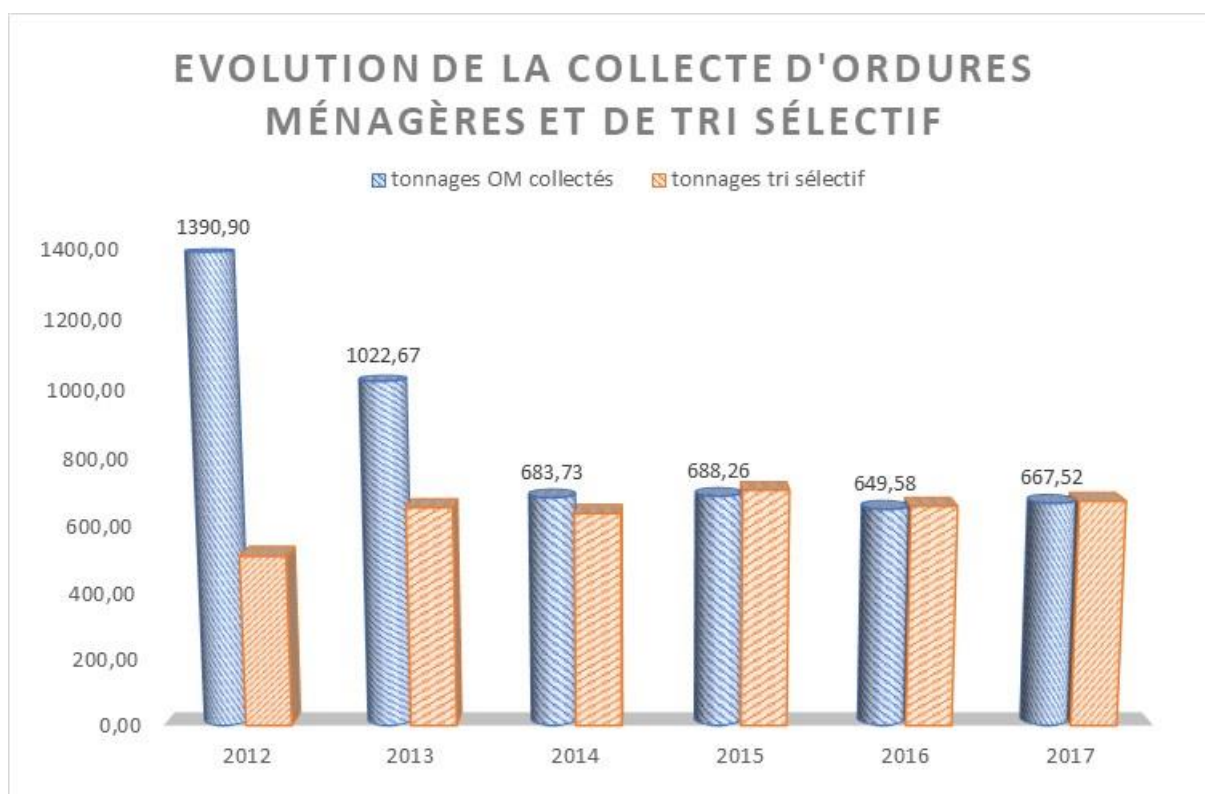
The image shows a blue ink signature of Ludovic Ayot written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES", "NANCES", "73470", and "DU LAC D'AIGUEBELETTE".

Annexe compte-rendu conseil CCLA 19 septembre 2018

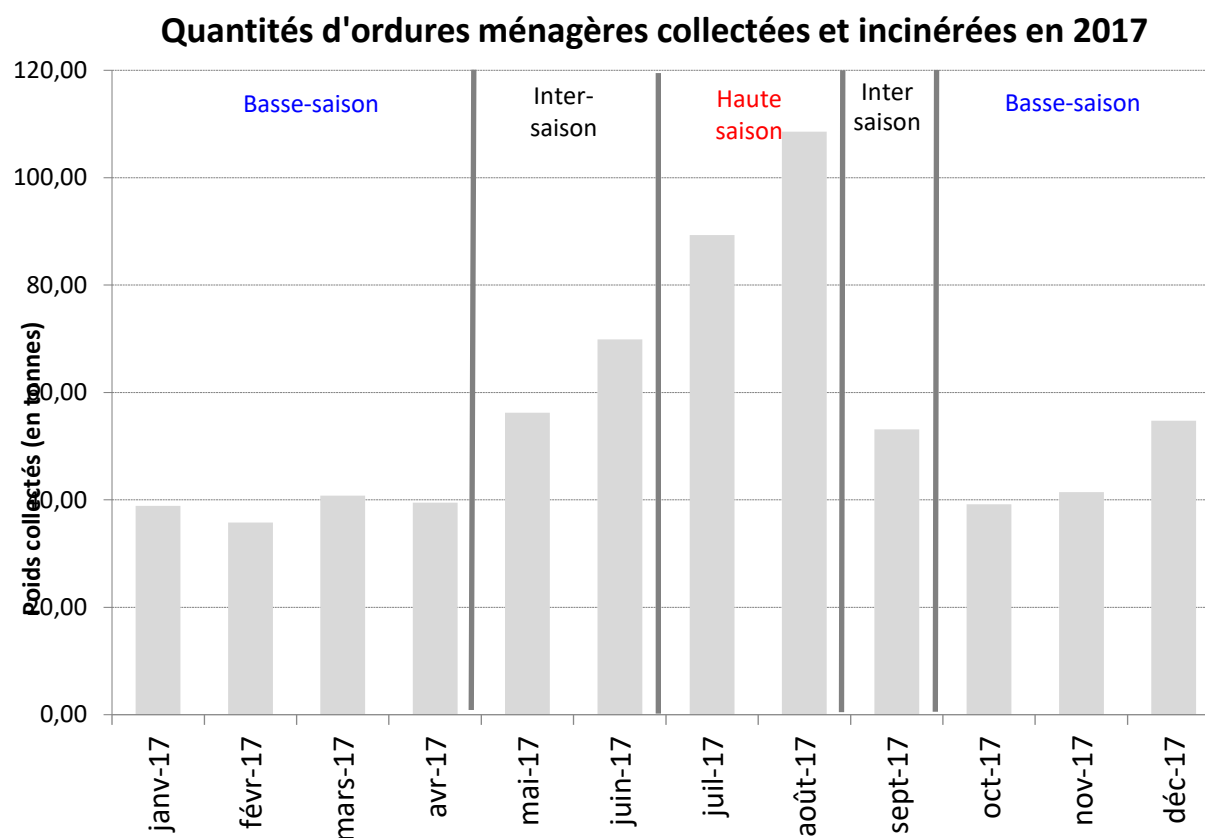
Bilan du service déchets pour l'année 2017

• Ordures ménagères :

	2017	2016	2015	2014	2013
Collecte en bac individuel	478	459	489	484.7	921
Collecte en colonnes	166	168	170	179	99
Benne atelier 20m3	23.5	22.6	29	20	2
TOTAL COLLECTE	667.5	649.6	688	683.7	1022



On constate très clairement l'effet de la mise en place de la redevance incitative sur la collecte des ordures ménagères, mais aussi sur les tonnages de tri sélectif collectés. Ainsi, le tonnage d'ordures ménagères a baissé de 52% et à l'opposé celui du tri sélectif a fait un bond de 32%.



Coût financier :

	Ordures ménagères résiduelles		
	2017	Moyenne des collectivités similaires	Moyenne régionale
Coût aidé* en € HT/ Tonne	336.46 €	266 €	265 €
Coût aidé* en € HT / habitant	38 €	49 €	50.70 €

On observe que le coût aidé par habitant est inférieur à la moyenne régionale. Cela s'explique par le fait que le territoire produit moins de tonnages, au regard de sa population, par rapport à la moyenne des collectivités similaires.

En revanche, on constate que le coût à la tonne est nettement plus élevé que la moyenne. Cela est due à des charges fixes (2 camions différents pour assurer la collecte) élevées par rapport au tonnage produit.

***Coût aidé** : ensemble des charges (structure, collecte, transport, traitement...) moins les produits industriels (vente de matériaux et d'énergie), les soutiens des éco organismes et les aides publiques.

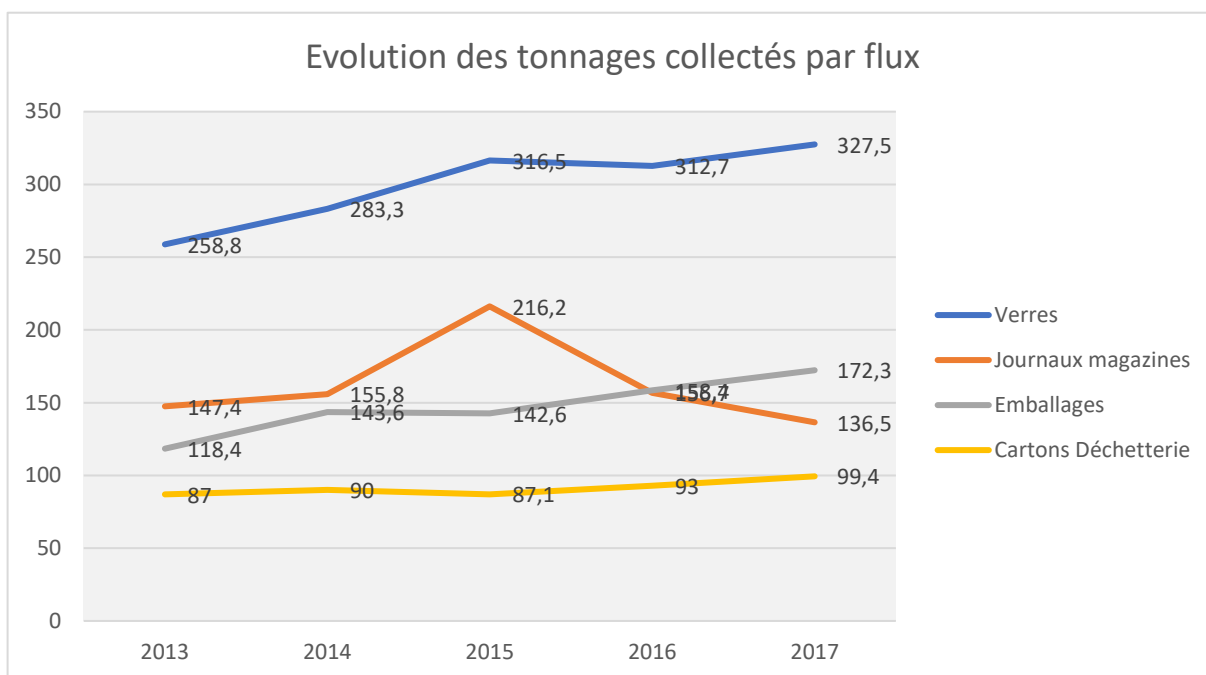
• **Tri sélectif :**

	Tonnages collectés		Evolution en %	Tonnages recyclés		Taux de recyclage	
	2016	2017		2016	2017	2016	2017
Verres	312.7	327.5	↑ 4.7%	312.7	327.5	100%	100%
Journaux-magazines	156.7	136.5	↓ 12.9%	155.1	135.2	99%	99%
Emballages	158.4	172.3	↑ 8.7%	90.5	116.1	57.20%	67.40%
Cartons Déchetterie	93	99.4	↑ 6.9%	89.6	97.9	96.30%	98.50%
TOTAL	720.8	735.7	↑ 2%				
Refus de tri	40.5	52.2	↑ 28.9%				

Remarques :

On note une augmentation générale des tonnages de tri, hormis les journaux magazines qui enregistrent une baisse de 12.9%.

Pour les refus de tri, on enregistre une hausse de près de 29%. Cela s'explique par 2 facteurs à savoir les erreurs de tri des usagers (ex : pot de yahourt) et les dépôts de sacs poubelles dans les colonnes d'emballages.



Coût financier :

	Verre			Emballages et journaux magazines		
	2017	Moyenne des collectivités similaires	Moyenne régionale	2017	Moyenne des collectivités similaires	Moyenne régionale
Coût aidé en € HT/ Tonne	52.54 €	39 €	38 €	57.43 €	111 €	117 €
Coût aidé en € HT / habitant	3 €	1.30 €	1.50 €	2.50 €	5.30 €	5.70 €

Remarques :

On constate que le coût du verre par habitant est plus élevé que la moyenne régionale. Cela est due à des charges de pré collecte (nettoyage des colonnes , entretien et réparations, amortissements...) importantes. En effet, les charges liées au travail des agents pour nettoyer les abords des colonnes

gonfle le coût pour le verre. De plus, les recettes globales sur ce flux ne représentent que 42% du coût globale.

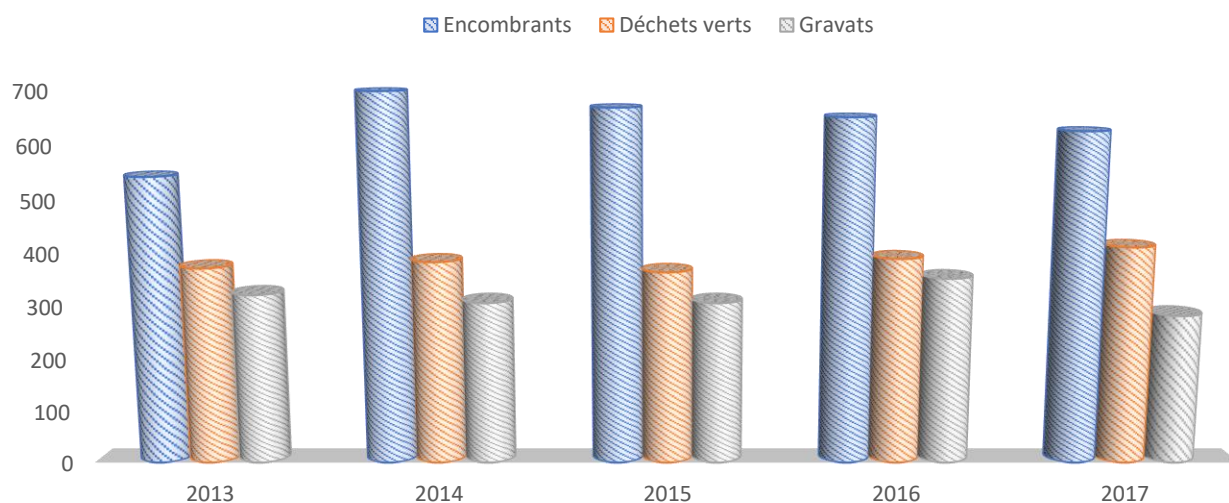
Le fait d'avoir un coût aidé pour le verre plus élevé que la moyenne est caractéristique des collectivités ayant mises en place la redevance incitative. En effet, cette mise en place amène à certaines incivilités, notamment les dépôts sauvages au pieds des colonnes.

En ce qui concerne le flux emballages et journaux, c'est l'effet inverse puisque le coût par habitant est bien inférieur à la moyenne. Cela est due à d'importantes recettes liées à la performance de tri des usagers. Ainsi cela se traduit avec un coût par habitant plus bas.

- **Déchetterie**

	Tonnages collectés		Evolution en %
	2016	2017	
Encombrants	651	625.5	↓ 4%
Déchets verts	390	411.5	↑ 5.5%
Gravats	353	282.5	↓ 20%
Bois	75	92.3	↑ 23%
Ferrailles	141	115.5	↓ 18%
Papiers cartons	98	99.4	↑ 1.5%
DEEE	75	68.1	↓ 9.2%
DMS	7.5	7.8	↑ 4%
Pneumatiques	9	11	↑ 22.2%
Mobiliers usagés	61	74.4	↑ 22%
TOTAL	1860.5	1788	↓ 3.9%

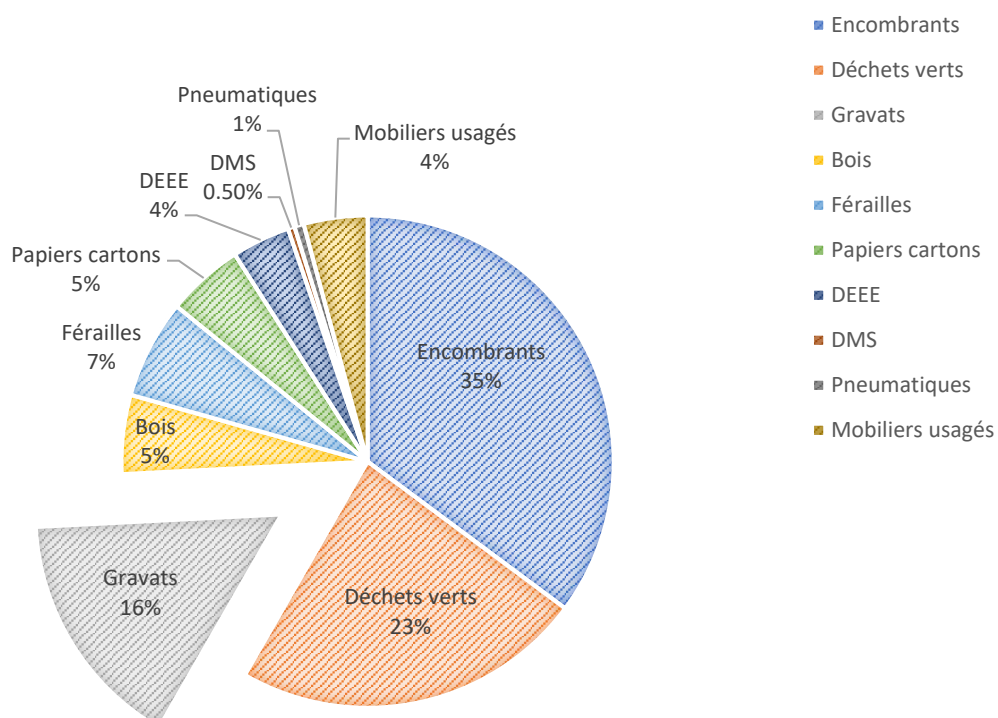
EVOLUTION DES TONNAGES DES 3 GRANDS FLUX EN DÉCHETTERIE



Remarques :

On observe sur le graphique, une tendance à la diminution pour les encombrants (-11%), alors que les déchets verts sont en progression (+10.5%) depuis 5 ans.

Répartition des différents flux à la Déchetterie



Les encombrants et les déchets verts collectés représentent une forte proportion des déchets apportés à la Déchetterie (58% des apports).

Coût financier :

	Déchetterie		
	2017	Moyenne des collectivités similaires	Moyenne régionale
Coût aidé en € HT/ Tonne	131 €	112 €	119 €
Coût aidé en € HT / habitant	34.22 €	23.00 €	25.20 €

Remarques :

Selon l'ADEME, on compte une Déchetterie pour 10 000 habitants. Ainsi, la Déchetterie de Novalaise dessert un peu moins de 6000 habitants. Par conséquent, les frais de structure sont plus importants rapportés au nombre d'habitants.

De plus, on constate que près de 50% du gisement total de déchets produits par un usager, va en Déchetterie.

Synthèse générale

• **Ratio du service déchets :**

2017	CCLA		Moyennes régionales Habitat mixte rural*	Objectifs nationaux
	Kg/hab. rappel 2016	Kg/hab. 2017	Kg/hab. 2015	Kg/hab. 2017
>>>Emballages, Papiers	45	44	44	50
>>>Verre	54.9	57	34	38
>>>Ordures ménagères	113	114	184	200
>>>Déchetterie (hors gravats)	264	261	220	
Gravats	62	52		

TOTAL GENERAL	538.9	528		545
---------------	-------	-----	--	-----

* : Données enquête collecte ADEME 2016 pour chiffre 2015

Remarques :

Pour le tri sélectif, on constate que les ratios en Kg/habitant sont bons dans l'ensemble, surtout au niveau du verre. Il reste toutefois des efforts à faire sur la collecte des emballages pour atteindre les objectifs nationaux.

Pour les ordures ménagères, le ratio est très bon, compte tenu du faible tonnage collecté par rapport à la population locale.

Pour la Déchetterie, le ratio est bien supérieur à celui de la moyenne des collectivités ayant le même type d'habitat (*Mixte Rural*).

Sur le global, le ratio 2017 a diminué de 2% par rapport à 2016 et reste inférieur à la moyenne régionale.

Le coût aidé en € HT/habitant tous flux confondus à la CCLA, est de 77€ pour une moyenne régionale à 80€.

- **Axes d'amélioration pour 2018/2019**

- Revoir le maillage des points de tri et renforcer certains points pour capter plus de gisement d'emballages
- Renforcer la communication (newsletters, site internet...) sur le tri sélectif, le réemploi, le compostage
- Développement de plateformes pour le broyage des déchets verts
- Développement du compostage au niveau collectif
- Optimisation du schéma de collecte des ordures ménagères